

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 juillet 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 6 juin 2016 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MAI 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de mai 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ANNÉE 2015

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que les procédures de **reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015** ont été effectuées telles qu'exigées le 29 juin 2016 (date limite: 30 juin).

7- REDDITION DE COMPTES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE L'ANNÉE 2015

La directrice générale informe les élus que la **reddition de comptes pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2015** a été effectuée le 29 juin 2016 (date limite: 30 juin).

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2016-07-290

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$68 041.42 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT 289-2016 RELATIF À LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2016-07-291

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Compétences municipales* permet à une municipalité d'adopter un règlement visant à prohiber la garde d'animaux ou de catégories d'animaux et à limiter le nombre d'animaux qu'une personne peut garder dans ou sur un immeuble;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de contrôler la présence des animaux dans le secteur urbain afin de maintenir l'ordre et la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 6 juin 2016 par le conseiller Gervais Chamberland;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Sylvain Paradis, appuyé par Gilbert Béland, et résolu à l'unanimité que soit adopté le **règlement numéro 289-2016** relatif à la garde de certains animaux sur le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc.

12- NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 289-2016 RELATIF À LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2016-07-292

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme M. Francis Girard (officier municipal aux postes de chef-opérateur de machinerie et préposé aux travaux de voirie et mécanique), et ainsi l'autorise à agir en tant qu'**officier responsable de l'application du règlement 289-2016 relatif à la garde de certains animaux** sur le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc.

13- FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE POUR LES PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

2016-07-293

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a adopté le 6 juin 2016 une politique de soutien aux organismes communautaires locaux, politique portant le numéro 04-2016;

Considérant qu'afin de répondre aux demandes de soutien de nos organismes communautaires, la dite politique prévoit la formation d'un comité d'analyse composé de trois élus qui seront accompagnés par la direction générale ainsi qu'un(e) conseiller(ère) au développement rural de la MRC, ces deux dernières personnes n'ayant pas le droit de vote;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme les membres du conseil municipal suivants afin de **former le comité d'analyse prévu à la politique de soutien aux organismes**

communautaires locaux: Mme Noëlla Ouellet, M. Gervais Chamberland et M. Michel Paris.

14- ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE

2016-07-294

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte la version finale du plan d'intervention municipal en sécurité civile.**

15- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER "SÉCURITÉ CIVILE"

2016-07-295

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Gilbert Béland **responsable du dossier sécurité civile** pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

16- AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT D'ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT À SUNCOR ENERGY

2016-07-296

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est intéressée à acquérir le terrain situé à l'intersection de la route 132 et de la route Massé, soit le lot 5304310 appartenant à Suncor Energy et ce, au coût de \$5000;

Il est proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à agir en tant que **signataires du contrat d'achat entre Suncor Energy et la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc** pour l'acquisition du dit terrain.

17- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée.

18- ARROSAGE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

2016-07-297

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de fournir le service de remplissage du réservoir d'eau pour **l'arrosage du jardin** communautaire selon les besoins des utilisateurs du jardin.

19- RÉSOLUTION AFIN DE DEMANDER À LA MUNICIPALITÉ DE ST-MOÏSE DE REVOIR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DE LA ROUTE STE-JEANNE-D'ARC SUR LEUR TERRITOIRE

2016-07-298

Considérant que l'entente intermunicipale entre les municipalités de St-Moïse et de Sainte-Jeanne-d'Arc est intervenue en 1986 et qu'aucune modification ni ajustement n'y a été apporté depuis ce temps;

Il est proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc demande à la municipalité de St-Moïse de procéder à un **ajustement de la dite entente** afin de refléter les exigences relatives à l'entretien hivernal de cette route.

20- VARIA

A) TOURNOI DE SOCCER - PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

2016-07-299

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **paiement d'un montant de \$325 pour l'inscription au premier tournoi de soccer** qui aura lieu les 15 et 16 juillet 2016 à Sainte-Flavie pour les équipes U-8 et U-12 de Sainte-Jeanne-d'Arc.

B) AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2016-07-300

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de \$7028.91 des surplus accumulés non affectés** au paiement de la débroussailleuse Inotech, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget.

C) CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE DE LA ROUTE MASSÉ (CONTRAT AVEC LE MTQ)

Considérant que la municipalité a été informée du montant qui sera accordé pour le contrat de déneigement et déglacage de la route Massé (contrat avec le MTQ) mais n'a pas reçu copie du dit contrat, il a été décidé de remettre ce dossier à la prochaine assemblée.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rock Millier s'est présenté devant le conseil afin d'expliquer une problématique concernant le respect d'un délai imposé lors de l'émission d'un avis d'infraction pour une propriété de Sainte-Jeanne-d'Arc. L'avis étant émis par l'inspecteur en urbanisme de la municipalité, M. le maire lui a demandé de consulter l'inspecteur et un rendez-vous lui a été fixé par la directrice générale pour la journée du lendemain, soit le 5 juillet.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h09.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière